

ront un grand dévouement au clergé paroissial qu'ils doivent seconder dans toutes ses initiatives.

Car l'un des reproches le plus souvent fait contre les Tertiaires, à tort d'ailleurs, c'est qu'ils ne s'intéressent pas suffisamment aux œuvres paroissiales.

Démontrons, en pratique, que, loin de nuire aux œuvres déjà établies, le Tiers-Ordre les renouvelle en donnant à leurs membres un nouveau zèle. Prouvons également que le Tiers-Ordre est la pépinière des hommes d'œuvres, et qu'il y a un échange continual de services entre lui et les associations.

Elle est belle et glorieuse la mission des Tertiaires dans la sainte Église du Christ. Qu'ils se montrent toujours dignes de la confiance que Léon XIII plaçait en eux : " Si le Tiers-Ordre de Saint François florissait, dit-il, on verrait aussi fleurir dans tout leur éclat, la foi, la charité et toutes les autres vertus chrétiennes ; on verrait disparaître l'amour désordonné des biens passagers ; et les hommes n'auraient pas de peine à réprimer énergiquement leurs passions, ce qui paraît être pour un grand nombre si difficile et même impossible. Attachés l'un à l'autre par les liens d'un amour vraiment fraternel, les hommes s'aimeraient mutuellement, et seraient animés d'un respect charitable pour les pauvres et les malheureux, en qui ils verraient l'image du Christ. "

Que l'oracle de Léon XIII s'accomplisse et que tout ce qui est une occasion de révolte et d'agitation disparaisse de la société, et que les vertus de la société chrétienne fleurissent avec un nouvel éclat sous l'action vivifiante des membres du Tiers-Ordre de Saint François.



SOYEZ modeste, témoignant à tous une égale douceur, sans jamais juger ni condamner. Comme Notre-Seigneur le recommande, ne vous arrêtez jamais au moindre péché des autres, mais plutôt repassez vos fautes dans l'amertume de votre cœur.

Saint FRANÇOIS
1^{re} R. des FF. Min. xi